



la Yechiva Ateret Jerusalem recherche traducteur hebreu / francais bénévole
des questions-réponses du Rav Chlomo Aviner - #13

Cette newsletter vous intéresse merci conseiller à vos amis de s'y abonner ou nous transmettre leurs e-mails pour que nous leur fassions nous même la suggestion.

Responsa radio

Les Igrot Kodech du rabbi de Loubavitch

Question: Certains membres du mouvement Habad ouvrent le livre Igrot Kodech du rabbi de Loubavitch afin de trouver des réponses à leurs questions.

N'est ce pas un problème qui va à l'encontre des interdits de « demander l'avenir » ou d'interroger les morts ?

Réponse: Les commentaires du Shoulkhan Aroukh autorisent d'ouvrir des livres saints pour trouver des réponses, ce qu'on qualifie de « petite prophétie » et ce n'est pas interdit.

Il existe également une méthode ressemblante en ouvrant une Bible, ce qu'on appelle le *goral hagra*

Il y a une histoire connue avec le Rav Arié Levin qui a utilisé ce système pour identifier les corps des 35 soldats tombés sur la route du Gush Etzion en janvier 1948 et dont les corps ont été rendus seulement un an et demi plus tard.

Les aumôniers de Tshal ne pouvaient pas identifier douze des corps avec certitude et ils ont demandé au Rav Levin de faire le *goral hagra*, qui au hasard a désigné les corps de chacun.

Ce goral a été utilisé une autre fois par le Rav Aaron Kotler quand il a voulu faire son Alya de Russie et que le Rav Moché Feinstein lui a demandé de venir aux Etats-Unis renforcer le judaïsme américain qui était à cette époque dans un « désert culturel ».

Le verset qui est sorti était « Dieu dit à Aaron : va rejoindre Moshé dans le désert ».

S'appelant Aaron et son ami le Rav Moché Fienstein étant dans un véritable désert intellectuel sur le plan juif, il a décidé de s'installer aux Etats-Unis ou peu de temps après il a crée la Yechiva de Lakewood dans le New-Jersey, une des plus grandes yechivot du monde.

En résumé, il n'y a pas d'interdit à cette pratique mais ça ne signifie pas automatiquement que ça fonctionne.

Les rabbins Levin et Kotler étaient des géants de la Torah, des hommes saints, pas tout le monde ne peut le faire.

On peut poser toutes les questions qu'on veut mais rien ne prouve que la réponse est la bonne, rares sont ceux qui bénéficient de cette « petite prophétie ».

Si une personne veut savoir quoi faire, qu'elle se casse la tête pour trouver une solution ou qu'elle demande à des rabbins et Dieu l'aidera à trouver son chemin.

Se mettre en danger pour sauver son prochain

Question : Une sportive a récemment failli se noyer dans les eaux du Yarkon devant des gens qui n'ont pas osé plonger de peur d'être contaminé par ces eaux polluées..

Finalement, un homme a sauté et l'a sauvé. Faut-il prendre des risques pour sauver son prochain ?

Réponse : Cette question est longuement discutée parmi les décisionnaires contemporains.

Il est en effet écrit dans le Lévitique (19, 18) : « Tu ne seras pas indifférent à ton prochain en danger ».

Le Radbaz écrit qu'on doit sauver son prochain mais sans se mettre soi-même en péril.

La phrase qui dit « ta vie avant celle des autres » est connue et vient du traité du Talmud Baba Metzia (62, a) où il est raconté que deux hommes se trouvant dans un désert avec une seule gourde d'eau.

Si les deux boivent, les deux mourront, si l'un d'eux boit tout le contenu, il sera sauvé. La Guemara dit qu'un seul devra boire.

Une personne ne doit pas se laisser mourir pour sauver une autre personne, c'est ce que conclut le Radbaz que c'est un devoir important de sauver son prochain mais sans prendre le risque de mourir.

D'autres rabbins contestent ce point de vue car si la vie d'une personne prime sur celle d'un autre, s'il y a une possibilité de sauver quelqu'un en se mettant en danger mais sans certitude de mourir, alors il faut faire cet effort.

Si tu ne fais rien, la personne mourra et si tu le fais, tu te mets en danger mais incertain, cette certitude qu'elle mourra prime sur ton doute.

Cette loi vient du Talmud de Jérusalem où il est raconté qu'un maître avait été enlevé par des brigands et tous disaient qu'il ne restait plus qu'à se préparer pour les funérailles.

Rech Lakich, un des maîtres du Talmud avait dit de son côté qu'il irait soit tuer les ravisseurs soit être tué.

Dieux merci, Rech Lakich a réussi à sauver la personne enlevée et de cette histoire on comprend qu'il faut parfois prendre des risques pour sauver son prochain.

Notre maître, le Rav Tzvi Yeouda Kook écrit qu'il faut prendre des risques et amène comme preuve le traité de Sanhédrin (73, a) qui affirme que si un homme en voit un autre en train de se noyer dans un fleuve ou d'être pris par des bêtes sauvages dans la forêt, il doit le sauver comme il est écrit « Tu ne seras pas indifférent à ton prochain en danger ».

Pour le Rambam, il ne faut pas lire « fleuve » dans cette page du Talmud mais « mer » et la mer est encore plus dangereuse qu'un fleuve.

D'ailleurs, le Rambam pense que toute personne qui ne fait pas le maximum pour sauver une personne en danger transgresse ce commandement de ne pas rester indifférent au danger d'autrui.

La seule possibilité de ne pas sauver une autre personne c'est de ne pas en être capable.

Pour le cas de la sportive, plonger dans des eaux polluées, c'est un risque minime car une personne qui est dans ce fleuve peut être soignée,

C'est ce que répond le Rav Ovadia Yossef dans ses responsa Yehavé Daat sur la question des greffes de reins à partir d'un donneur vivant.

Bien que le Rav Yossef pense comme le Radbaz qu'il ne faut pas se mettre en danger pour sauver une vie humaine mais faire don d'un rein, c'est un risque peu important et c'est un risque qu'il faut prendre afin de permettre de sauver une vie humaine.

Il fallait plonger dans le Yarkon pour sauver cette sportive, félicitations à ce héros national qui l'a fait !!

Koupat Rabbi Meïr Baal Haness

Question : Tous les vendredis avant d'allumer les bougies de shabbat, je mets de l'argent dans une boîte Rabbi Meïr Baal Haness, à qui dois-je donner l'argent recueilli dans la boîte ?

Réponse : On peut donner à qui on veut car le fait qu'il soit inscrit Rabbi Meïr sur la boîte aurait pu faire croire qu'il faut amener l'argent sur sa tombe mais ce n'est pas ainsi, car depuis des générations, on donne comme nom « Koupat Rabbi Meïr » à de nombreuses boîtes de tzedaka et l'argent est destiné à toute personne à qui on décide de donner de la tzedaka.

Le plus important dans la tzedaka est de donner aux gens pauvres et affamés, à ceux qui sont vraiment dans le besoin.

Notre maître Rav Tzvi Yeouda Kook (extrait du blog vidéo)

Question : Pourquoi le Rav Tzvi Yeouda n'a pas eu d'enfants ?

Réponse : Nous ne savons pas, ce sont les secrets du créateur

Q : Après la mort de son épouse, le Rav est resté en vie près de 40 ans, pourquoi ne s'est-il pas remarié ? C'est connu que le commandement d'avoir des enfants est très important et que c'est une véritable obligation, qu'on le veuille ou pas, sur quoi s'est-il appuyé ?

R : Nous n'en savons rien

Q : Est-ce vrai que le Rav avait été amputé d'un pied ?

R : oui

Q : Est-ce que c'est suite au cancer dont il avait souffert ?

R : Nous ne savons pas non plus

Q : Est-ce la raison de son décès ?

R : Je ne sais pas. J'ai étudié des années auprès de lui et j'ai eu le mérite d'entendre beaucoup de Torah de sa bouche mais il nous avait demandé de ne pas nous occuper des détails de sa vie privée mais juste étudier la Torah.

C'était un homme secret et ne nous a pas raconté les détails de sa vie.

Traduit et adapté par Michaël Blum

Il peut arriver que contre notre volonté, nous envoyions de nouveau cette newsletter à quelqu'un qui ne veut pas ou plus la recevoir. Veuillez nous en excuser par avance, et nous le signaler immédiatement, nous mettrons tout en oeuvre pour que cette erreur ne se renouvelle plus. Merci pour votre indulgence.



Yechiva Ateret Jerusalem B.P. 1076 Jerusalem 91009 Tel : 02-6284101 Fax : 026261528

www.ateret.org.il Inscription et contact: mororly@bezeqint.net

